

Fait en exemplaires originaux, dont un remis à chacune des parties qui le reconnaît.

Signer et parapher
l'ensemble des documents
édités ce jour ayant seule
valeur d'originaux.

L'AGENT IMMOBILIER OU LE PRÉPOSÉ
"Lu et approuvé"

LE DONNEUR D'ORDRE
"Lu et approuvé"

